

PRÉFET DE L'ISÈRE

Préfecture de l'Isère  
Direction de la Citoyenneté, de l'Immigration et de l'Intégration  
Bureau de la Vie Démocratique / Elections  
Tél.: 04 76 60 34 10 / 34 69 / 32 93  
Courriel : pref-elections-politiques@isere.gouv.fr

Grenoble, le 25 AVR. 2018

**ARRÊTÉ N° 38-2018-04-25-046**  
**fixant le nombre, le périmètre et l'implantation des bureaux de vote**  
**dans la commune de CREYS MEPIEU**

**LE PRÉFET DE L'ISÈRE,**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code électoral et notamment les articles L. 17 et R. 40 ;  
VU la circulaire ministérielle NOR/INTA 1317573C du 25 juillet 2013, relative à la révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;  
VU la circulaire ministérielle NOR : INTA1637796J du 17 janvier 2017, relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;  
CONSIDÉRANT la proposition de la commune de Creys Mépieu ;

**A R R Ê T É**

**Article 1<sup>er</sup>** - Le nombre, le périmètre et l'implantation des bureaux de vote dans la commune de Creys Mépieu sont arrêtés selon le tableau figurant en annexe.

**Article 2** - Dans le cas où il serait impossible de déterminer leur attache personnelle avec la circonscription d'un bureau particulier, devront être inscrits sur la liste électorale du premier bureau de vote de la commune concernée, sauf mention contraire :

- les militaires en application de l'article L. 13 - 2° alinéa du code électoral,
- les Français établis hors de France en application de l'article L. 12 du code électoral,
- les personnes ayant la qualité de citoyen français circulant en France sans domicile ni résidence fixe dans les cas prévus par la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969, quand la commune de rattachement est divisée en plusieurs bureaux de vote.

**Article 3** - Les assemblées électorales seront présidées et leurs assesseurs désignés, conformément aux prescriptions des articles R. 42 et suivants du code électoral.

**Article 4** - La Secrétaire Générale de la préfecture de l'Isère, le Sous-Préfet de l'arrondissement de La Tour du Pin et le Maire de la commune de Creys Mépieu sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Isère.

Le Préfet

*Pour le Préfet, par délégation  
la Secrétaire Générale*

**Violaine DEMARET**

N° et localisation du bureau de vote	Périmètre du bureau de vote
<p><b>Bureau de vote n°1 :</b></p> <p>35, place de la mairie Mairie de Creys (bureau centralisateur)</p>	<p>Rue de la cantonnière Rue Jean-Marie DUBOIS Lotissement Les Ecoux Rue de fourvière Lotissement Les Gouverdières Grande rue de Creys Rue Joseph DESVIGNES Rue Pierre GROS Place de la mairie Montée du poulet Rue de la poype Rue des quatre vies Rue de la rapine Rue du vert Montée de barmiguan Route de concharbin Route de morestel Rue du canal du pape Rue des sablons Rue louis thomas Rue du ria Rue de mozières Rue de Mérieu Route de quincieu Route des fours Rue des Gouverdières Rue de la koria Impasse du missionnaire Chemin du mont Rue de barjus Rue de la bergerie Rue de la chapelle Rue du courray Impasse du garin Place du garin Route de malville Rue du lavoir Rue jacques lecarmure Rue de la molle Chemin du port Rue du vivier Rue de la barmotte Rue de la bazane Rue de bran Montée du château d'eau Chemin de la combe Montée de la crévigne Rue de la croix Montée de la croix rousse Rue des florestières Grande rue de Pusigneu Rue des herbepins Rue des layettes Rue du puizet Rue des rochers Montée des terrasses Montée de la ville</p>

**Bureau de vote n°2 :**

227, rue du bois de solière

Rue du chancillon  
Rue du bois de solière  
Impasse de l'étang  
Chemin du combaud  
Rue du devin  
Rue félix  
Rue des fontaines  
Impasse du grand gaillot  
Chemin du menuisier  
Impasse du ménin  
Rue de pénelon  
Impasse du puits  
Rue du terrey  
Rue de mauchamp  
Quartier du forgeron  
Rue de chogne  
Allée de la fraisine  
Impasse de montchaut  
Impasse du tilleul  
Route d'arandon  
Chemin de barral  
Impasse de la belette  
Impasse du billard  
Place de l'église  
Rue du grand étang  
Chemin de piffon  
Route de mollard-viret  
Route de pré grivet  
Chemin de fouillouse